



Kurt Seligmann,  
*Sorceress*, (détail)  
1948

## Jeu/Concours

# « PETITE DANSE MACABRE ENTRE AMIS »

*« Mon vieux copain. Je suis hanté depuis quelques jours du désir féroce de faire une danse macabre plus que macabre ! Une machine à la gloire de la mort «égalisatrice et libératrice» ! Cela m'a repris. Il y a dix ans que je rêve de cela. Ton fidèle Fély.»*

**Félicien Rops**, Paris, 22 juillet 1883

Cette *danse macabre plus que macabre*, souhaitée par Félicien Rops en 1883, aura lieu 129 ans plus tard à Strasbourg au Musée d'Art moderne et contemporain le **8 février 2012** et nous vous convions à y participer !

« PETITE DANSE MACABRE ENTRE AMIS » est un concours de costume et d'écriture organisé par les Musées de la ville de Strasbourg, en collaboration avec l'Éducation Nationale, dans le cadre de l'exposition « L'Europe des esprits ou la fascination de l'occulte 1750-1950 » au Musée d'Art moderne et contemporain du 8 octobre 2011 au 12 février 2012.

### À qui s'adresse ce concours ?

Ce concours interdisciplinaire s'adresse à tous les élèves de collège et de lycée qui auront suivi avec leur(s) professeur(s) la visite découverte « Esprit es-tu là ? ».

### Que faut-il faire pour participer à ce concours ?

**Écrire un texte et créer un ou plusieurs costumes à partir d'une sélection d'œuvres de l'exposition « L'Europe des esprits ou la fascination de l'occulte 1750-1950 ».**

À l'issue de la visite découverte « Esprit es-tu là ? », chaque classe continue à explorer le personnage, l'objet et le lieu présents dans les œuvres rencontrées au Musée et invente un récit. Ce récit peut prendre la forme d'une nouvelle fantastique, d'un conte étrange, d'un fait divers, d'une enquête policière ou d'un long poème... Parallèlement, chaque classe crée un ou plusieurs costumes que pourrait revêtir le personnage retenu.

## Modalités de participation

Pour participer, le professeur responsable de la classe (lettres, arts plastiques, histoire-géographie ou autre) doit d'abord réserver une visite découverte pour sa classe au Service éducatif en appelant le :

03 88 88 50 50

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Il reçoit avec sa confirmation de visite un bulletin d'inscription qu'il retourne au service éducatif soit lors de la venue de la classe au musée, soit par courrier.

## Identification des travaux

Une impression papier du bulletin d'inscription sera jointe au texte produit et aux photos du ou des costumes. Ces documents seront accompagnés d'une note avec mention : « Je / Nous, soussigné(e)(s), ..., certifi(e)(ons) sur l'honneur que le texte présenté et le/les costume(s) réalisés sont des œuvres inédites et originales de ma(notre) création, réalisées au cours de l'année 2011/2012 ».

*Le nom de l'établissement et le nom du professeur devront apparaître sur la production (couverture ou texte). On mentionnera obligatoirement les titres des œuvres vues au Musée qui auront servi de support à la création.*

## Envoi des travaux

Les textes ainsi que des photos du ou des costumes devront être envoyés au service éducatif pour le **27 janvier 2012 dernier délai**, à l'adresse suivante :

**Service éducatif des Musées de Strasbourg  
à l'attention d'Hélène Fourneaux  
Musée d'Art moderne et contemporain  
1, place Hans Arp  
67 076 Strasbourg cedex**

## Sélection des travaux

Un jury, composé d'un professeur de lettres, d'un professeur d'arts plastiques, d'un costumier professionnel, d'un membre du Service éducatif, un membre du festival européen du film fantastique et d'un des commissaires de l'exposition, sélectionnera les meilleures contributions.

## Remise des prix

La remise des prix aura lieu le mercredi 8 février 2012 à partir de 14h30.

Les classes participantes apporteront le ou les costumes réalisés et participeront au défilé de costumes organisé dans la nef du Musée.

Tous les élèves ayant participé au concours recevront le petit journal de l'exposition, ainsi qu'un badge et un T-shirt « Europe des esprits ». À l'issue du défilé quatre grands prix seront décernés :

Prix pour les classes de collège, catégorie 6<sup>e</sup> / 5<sup>e</sup>

Prix pour les classes de collège, catégorie 4<sup>e</sup> / 3<sup>e</sup>

Prix pour les classes de lycée

Prix pour les classes de lycée professionnel et technique.

